



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



FRANÇOIS OLLANDINI

Retour d'expérience

MÉTÉO

Neige et avalanches, les risques en Corse



Photo: Pierre Pasquolini

INCONTRU

Lorenza de Angelis, soigner le corps par l'âme



1,60€



ÉDITOS P2 • SETTIMANA CORSA P3 • BRÈVES P8 • AGENDA 23

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

RoseBug!

Dimanche 22 janvier, un premier tour de la primaire citoyenne qui n'a pas vraiment rassemblé et qui résonne comme une deuxième gifle après celle donnée quelques jours plus tôt à Manuel Valls par un jeune crétin. Cependant, avec Benoît Hamon, il s'est qualifié pour le second tour. Qui sera le vainqueur, l'outsider ou l'ex-Premier ministre? Aux électeurs de choisir, en espérant qu'un autre bug stupide et pitoyable ne vienne pas semer un nouveau trouble sur les prochains résultats.

Mais entre nous, cette primaire ne sonne-t-elle pas, en fait, la disparition d'une gauche qui vit ses dernières heures? Comme une fin programmée après un quinquennat dont on ne retiendra malheureusement que désillusions, défiances et trahisons de ses acteurs élus et distributions de claques politiques et médiatiques aux citoyens qui ont encaissé ou plutôt sont passés à la caisse!

Et puis se rajoute cette désagréable sensation que François Hollande est désormais aux abonnés absents. Un Président qui, regrettant certainement sa décision finale, a préféré se désintéresser de l'avenir d'une gauche qui l'avait pourtant propulsé au pouvoir. Son indifférence affichée pour les débats en assistant à une pièce de théâtre ou son choix d'une retraite avant l'heure dans un désert chilien sont comme un dernier coup porté par un homme seul et amer à une gauche déjà à terre. La présidentielle, cause perdue pour lui doit l'être pour tous. Des candidats qui doivent se débrouiller seuls parce que ce qui est mort pour lui ne peut continuer ailleurs avec eux.

Alors oui, cette Gauche fracturée, disloquée a vraiment buggé. Immense gâchis et guerres intestines seront certainement ce que l'histoire retiendra de ce quinquennat. Après l'union de la gauche de Mitterrand, le déclin et la mort brûlante d'un parti pourtant arrivé au sommet par Hollande. RoseBug! ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU
A MODU NOSTRU

Ci la feremu à capì?

A partita di ballò trà u SC Bastia è l'OGC Nizza ùn hè micca stata marcata chè da u risultatu paru d'1 à 1, u cartone rossu d'Yannick Cahuzac o i belli arresti di Jean-Louis Leca. Ci sò stati fatti chì una volta di più anu messu u Sporting è a Corsica in core d'una pulemica mediatica tremenda. Più d'una simana dopu à u scontru si ne parla torna. Quasi tutti i giornali è i siti d'attualità anu trattatu issu (gattivu) sugettu. Mario Balotelli ci l'hà fatta à ellu solu à mette tamanta puzza nant'à u terrenu, ind'e tribune è ancu ind'i spugliatoghji. Per quessa, u talianu hè u più forte, face un pezzu chì a so reputazione di sega internazionale hà pigliatu a suprana nant'à quella di ghjucadore di ballò professionale. D'altronde, in quantu à a so funzione d'attaccante, mentre u scontru SCB-OGCN, s'hè vistu pocu affare. Pare ch'ellu hè venutu in Nizza solu per sorte in discuteca è fà u bellu ind'i caffè di u corsu Victor-Hugo o di u viale Jean-Médécine. Tandù, hà pruvucatu a squadra turchina è u so intrenore François Ciccolini ch'ùn hà pussutu ritene si di pettu à certe parullacce di Super Mario. Qualchi sustenitore dinù anu lasciatu parlà e so urigine di i tempi i più landani. Ci sò stati i stridi di scimie. Sò cascati ind'a trappula! Bastava pocu! È ci hè un filmettu chì a mostra, cortu cortu, ma ci hè quantunque. Mario Balotelli hà dettu ch'ella s'hè passata cusi tuttu u macciu. Pare difficile di crede la. Osinnò certi -pudimu esse ne assicurati- ùn si serianu fatti pregà per realizà un muntame ripigliendu ogni sequenza. U razzisimu ci hè in parechji stadii di u mondu, ghjè una realtà, soprattuttu ind'u ghjocu à ballò. In Furiani, razzisti ci n'hè cum'è in altrò, forse menu. Ma ùn hè micca qui u debattutu. Ci sò stati i stridi di scimie. Ci sò stati in vera! Hè stata ricunnisciuta da i dirigenti di u Sporting chì dumandanu chì l'autori d'issi cumpurtamenti pigliessinu e so rispunsabilità. Ma hè sicura ch'issi fatti si ritrovanu assai, per disgrazia, pocu impreme u campionatu di ballò. Si ritrovanu ancu contru à i Corsi. Accade spessu, ne? Ma quand'ella si passa, a LFP ùn reagisce cù listessa pruntezza chè quella à prò di u PSG o -cum'è in issu casu- di Nizza. Ci la feremu un ghjornu à capì? ■



Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche
des
correspondants locaux.**
Écrivez-nous:
journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

© est édité par CorsicaPress Éditions SAS
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication - Rédacteur en chef
• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)
email: journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA - RÉDACTION
1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales - Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO - RÉDACTION
21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO
Tél. 09 67 48 71 56 - 04 95 32 89 95
Annonces légales - Fax 09 70 60 12 93

Avec la collaboration de:

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Amandine Alexandre (Londres), Batti,

Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,

Claire Giudici, Kampà, Jean-Toussaint Leca,

Tim Leoncini, Michel Maestracci, Jacques Paoli,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri, David Raynal,

partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

Comité de surveillance:

Philippe Giammarì, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 1 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICNActu>

CORSE-SARDAIGNE

La continuité territoriale transfrontalière arrive!



Le 23 janvier, à Cagliari, Jean-Felix Acquaviva, président de l'Office des transports de Corse (OTC) et son homologue sarde, Massimo Deiana, ont officialisé la mise en place prochaine de nouvelles liaisons maritimes Corse/Sardaigne, dans le cadre d'une continuité territoriale transfrontalière.

Envisager la continuité territoriale hors du seul cadre d'une relation Corse-continent français? L'idée était dans l'air, restait à ne pas la laisser se perdre dans les limbes. Si la Corse et la Sardaigne ne sont distantes que de quelques kilomètres, si bon an mal an, près de 305 000 passagers et plus de 80 000 tonnes de fret, transitent chaque année entre elles, les doter de liaisons pérennes, sécurisées et encadrées, a longtemps relevé de la gageure. Le premier pont jeté fut la liaison maritime Bonifacio/Santa-Teresa qui, si elle semble évidente lorsqu'on jette un œil sur les cartes, n'allait pourtant pas de soi. « En effet, sur le plan du droit, rien ne permettait sa création, rappelle-t-on du côté de l'Office des transports de la Corse (OTC). Cette ligne fut d'abord inscrite au registre de la Délégation de service public de la Région autonome de Sardaigne, accordée pour les liaisons entre la Sardaigne et ses îles mineures : La Maddalena et Carloforte. La Corse n'en faisait donc pas partie. Elle a pu être toutefois rattachée in extremis, et considérée à son tour comme une île mineure de la Sardaigne, grâce à la tolérance exercée conjointement par l'Italie et l'Europe ». La ligne fut d'abord assurée, 12 mois sur 12, par la compagnie régionale sarde Saremar. Laquelle a cessé ses activités fin 2015. La Blu-Navy, compagnie privée jusqu'alors dédiée à la liaison Toscane/Ile d'Elbe, prend la suite, avant de jeter l'éponge, fin octobre 2016, faute d'avoir perçu des aides sardes. Reste la Moby Lines qui, après s'en être tenue à la saison estivale, entend maintenir cette desserte à l'année en 2017, bien que se pose la question de la rentabilité. Autre ligne, celle reliant Propriano à Porto-Torres via la CMN, sans aide. Si elle permet de maintenir des échanges commerciaux entre les deux îles, ses usagers la jugeraient peu satisfaisante du fait de sa fréquence et ses horaires. Les choses seraient sur le point de changer. Le 23 janvier, à Cagliari, Jean-Felix Acquaviva, président de l'OTC, et Massimo Deiana, assesseur aux transports de la Région autonome sarde, ont jeté les bases d'une continuité territoriale transfrontalière, qui devrait

se concrétiser dès l'été avec l'ouverture de nouvelles liaisons maritimes Corse-Sardaigne, encadrées par des délégations de service public (DSP). « C'est inédit, car c'est carrément, réglementairement, une innovation, souligne Jean-Felix Acquaviva. Cela nous permet de sécuriser les liaisons maritimes corso-sardes tout au long de l'année. Mais d'aller aussi sur le terrain de l'aérien, avec là aussi de nouvelles lignes. Je veux parler de l'axe Ligurie-Toscane-Corse-Sardaigne. Nous y travaillons déjà. » Au plan juridique, en effet, la coopération transfrontalière s'inscrit dans le cadre du programme de coopération territoriale transfrontalière et européenne « Interreg Italie-France maritime ». L'OTC a été désigné « chef de file » pour élaborer un projet de création d'un instrument de gestion conjointe des services transfrontaliers de transports maritimes et aériens entre les îles, en vue d'améliorer la connexion aux réseaux transeuropéens. Est ainsi prévue la création d'un Groupement européen de coopération territoriale (GECT)*. Approuvé par l'autorité de gestion du programme, ce projet débutera officiellement ce 1^{er} février. Il bénéficiera d'un financement d'environ 2M€ pour deux ans. Au terme desquel le GECT mettra en place la continuité territoriale transfrontalière sur l'arc tyrrhénien. D'ici là, à titre transitoire, OTC et l'Assessorat des transports de Sardaigne ont entamé une procédure pour la mise en place de liaisons maritimes par mise en concurrence, à titre transitoire, avec deux DSP d'une durée prévue de 6 ans. Elle s'appuie sur l'Accord de Rome du 26 juillet 1993 relatif à la coopération transfrontalière des collectivités territoriales dans leur domaine de compétence, signé par la France et l'Italie. La Région autonome de Sardaigne se chargera de la liaison Bonifacio /Santa-Teresa, la Collectivité territoriale de Corse de celle entre Propriano et Porto-Torres. Ce dispositif sera acté en février lors de la venue de Massimo Deiana à Ajaccio. ■ EN

* en partenariat avec les Régions de Sardaigne et Ligurie, les autorités portuaires de Toscane et Sardaigne, les CCI du Var, de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse.

ÉCONOMIE

L'Adec fait sa rentrée



Photo Manon Perelli

Une année 2016 riche sur le plan de l'action économique, et une année 2017 d'ores et déjà inscrite dans la même ligne. Lors de sa conférence presse de rentrée, l'Adec a fait le point sur les réformes profondes entreprises pour donner corps au Riacquistu economicu è suciale.

En ce début d'année, l'Agence de développement économique de la Corse (Adec) a elle aussi fait sa rentrée. Le 19 janvier, son président, Jean-Christophe Angelini, tenait en effet une conférence de presse sous forme de bilan des actions économiques menées l'année écoulée.

«L'année 2016 a été ponctuée par un certain nombre d'initiatives, de décisions de l'Assemblée de Corse dans le domaine économique. Avec par exemple la mise en œuvre de la plateforme de soutien aux entreprises en difficulté, la réforme de l'ingénierie du financement de l'économie, la mise en œuvre du Pattu Impiegu pour simplifier tous les dispositifs de soutien à la création d'emplois et bien sûr, en épilogue, le vote du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I) qui donne à la Corse, pour les prochaines années, une doctrine économique et sociale assez pertinente et assez novatrice», a-t-il rappelé, soulignant que le SRDE2I marque un tournant stratégique en organisant le passage d'une économie de rente à une véritable économie de production.

Dans ce droit-fil, 2017 s'annonce tout aussi dense avec pour objectif de maintenir la dynamique en donnant corps au Riacquistu economicu è suciale. «L'année 2017 va permettre de concrétiser l'ensemble des engagements pris au travers du vote du SRDE2I», a appuyé Jean-Christophe Angelini, notant que grâce à l'innovation majeure de ce schéma, l'Adec pourra désormais individualiser et payer directement les aides aux entreprises. Ce qui va permettre, d'une part d'accélérer considérablement les délais de traitement et de paiement, mais aussi d'assurer la transparence de l'allocation

des fonds publics aux instruments financiers par le biais de marchés publics, et enfin d'assurer la traçabilité du remboursement des fonds affectés aux instruments financiers. Au cours de l'année, pour assurer la mise en œuvre des grandes orientations du SRDE2I et répondre en même temps aux urgences de l'économie insulaire, l'agence devrait se concentrer autour de plusieurs grandes actions. Aux rangs desquelles figurent la mise en œuvre d'une politique de soutien à l'innovation, le renforcement du déploiement des activités liées à l'économie sociale et solidaire, la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme emploi ou encore l'amplification du développement des écosystèmes productifs autour de filières déjà créées. Cette stratégie sera de plus renforcée par trois éléments clefs qui placent la Corse et l'Adec dans une situation inédite, aussi bien au niveau régional que national. «La collectivité territoriale a des pouvoirs extrêmement étendus depuis la loi du 22 janvier 2002, pouvoirs qui viennent d'être considérablement renforcés en matière économique par la loi NOTRe. Par ailleurs, avec cette mandature, l'Adec a été considérablement renforcée. Tout d'abord d'un point de vue financier avec des moyens très significatifs, et en même temps avec des moyens opérationnels qui sont sans précédent. Enfin, nous avons des éléments de financement que ce soit le PEI, les fonds communautaires ou le budget général de la collectivité territoriale», explique Jean-Charles Vallée, directeur de l'ADEC, avant de conclure : «Ces trois facteurs, juridique, technique et financier, nous permettent de dire qu'aujourd'hui nous avons des moyens extrêmement renforcés pour agir sur l'ensemble du territoire». ■

Manon PERELLI

L'ACCOMPAGNEMENT À L'INTERNATIONAL, UNE NOUVEAUTÉ

Pour la première fois en 2016, l'Adec a accompagné une filière à l'international. En effet, en juin dernier, elle a permis au Pôle des industries aéronautiques corses (Piac) de tisser de premiers contacts avec plusieurs entreprises canadiennes. «Un acteur aéronautique de rang 1 est venu en Corse rencontrer le Piac et Corse Composite Aéronautique», explique Florence Bonifaci, directrice du développement économique, en indiquant que cet accompagnement à l'international continuera en avril prochain avec un déplacement à la Semaine internationale de l'aérospatiale, à Montréal. «Un des rôles nouveaux de l'Adec est d'accompagner les filières à créer des passerelles et être mis en relation avec des acteurs de rang international», poursuit-elle, annonçant que cette action se poursuivra dans un second temps avec d'autres filières.

GAME OF THRONES IN BALAGNA

Suite... et fin ?



Toutes les grandes séries ont droit à leur «final season».
L'épisode où les masques tombent, où les énigmes qui nous ont tenus en haleine toute la saison trouvent une réponse et qui annonce le futur de la série et de ses personnages.
Ainsi en Balagne, les épisodes politiques de ces dernières semaines auront, au moins, eu le mérite de maintenir la population éveillée avant que ne démarre la saison touristique, la vraie série-phare de la micro-région...

Photo Pierre Pasqualini

Salle du conseil de la mairie de la cité paoline, ce 21 janvier... Trois camps sont représentés : l'équipe municipale, fidèle à Jean-Joseph Allegrini-Simonetti, les dissidents de la majorité et Hyacinthe Mattei, seul représentant de l'opposition dite historique. C'est donc l'heure des règlements de comptes. Le premier ordre du jour annonçait la couleur : le maintien ou non de l'un des frondeurs, Antoine Guerrini, dans sa charge d'adjoint au maire. Le numéro cinq du conseil, en charge du port de la ville, va devoir désormais affronter le maire. Mais avant cela, comme dans toute série à suspense, il fallait en finir avec les sous-intrigues. Hyacinthe Mattei, candidat malheureux à la mairie de la ville, prend la parole et annonce : «*Je suis toujours dans l'opposition, mais ailleurs*». L'ex-président de l'opposition quitte ainsi ses cinq anciens camarades et fera désormais cavalier seul. Selon lui, le divorce est consommé depuis près d'un an et les récents événements ayant émaillé les élections de la communauté de commune de l'Île-Rousse-Balagne n'auront fait que sonner le glas.

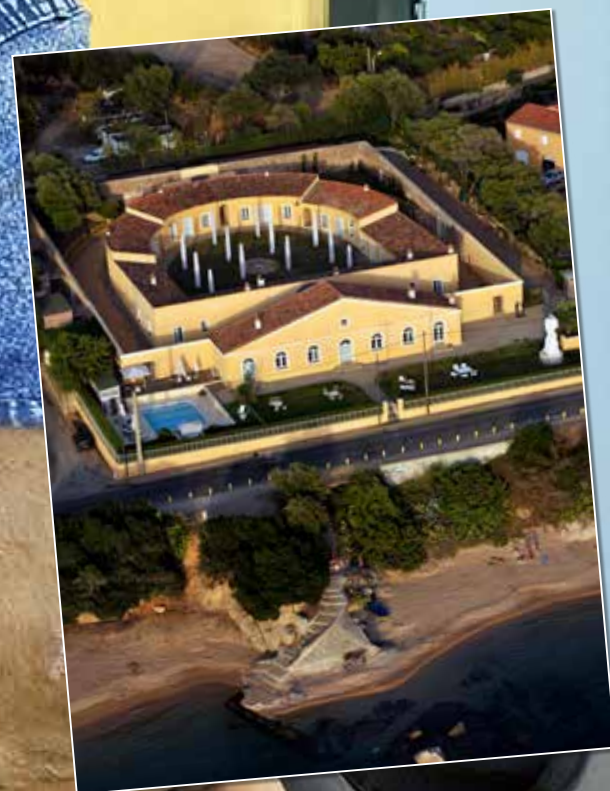
Vient ensuite la prise de parole du dissident Vincent Orabona. Celui auquel le maire reproche «*son manque de courage*» lors de l'élection de feu la communauté de commune du bassin de vie de l'Île-Rousse en 2014 et son retrait au profit du maire du Curbara, Paul Lions, enlevant, de fait, la présidence à l'Île-Rousse, démarrerait ainsi la lessiveuse : «*Je n'ai aucune leçon de courage à recevoir de vous. Vous confondez en effet courage, humilité et responsabilité*». Et de poursuivre en critiquant l'attitude de Jean-Joseph Allegrini-Simonetti lors des élections de la semaine précédente. «*Si lors de cette élection dernière, vous aviez fait preuve de plus d'humilité et de courage, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Je ne peux pas prendre de leçon de courage de la part d'un maire qui trompe son électorat et son conseil municipal en faisant alliance, sans rien dire, en cati-*

mini, avec son adversaire politique. Vous confondez courage et absence d'intérêt». Avant d'enfoncer une dernière banderille : «*Enfin, pour terminer, je ne peux recevoir de leçon d'un maire qui pratique la politique de la chaise vide lors d'une élection démocratique*», faisant référence à son retrait de candidature puis son départ lors de l'élection. Une attaque à laquelle Jean-Joseph Allegrini-Simonetti répond en accusant Vincent Orabona d'avoir «*vomi*» sur la gestion de Lionel Mortini lorsque celui-ci était président de l'ancienne intercommunalité des Cinque Pieve avant de le rejoindre pour ces dernières élections. Un débat se terminant par un échange de «*vous avez dit ça*» «*non je l'ai pas dit*» «*oui vous l'avez dit*»... Ça promet...

Ces premiers coups ouvrant les hostilités, la confrontation entre l'adjoint frondeur et le maire peut commencer. Une joute verbale de plusieurs minutes entre les deux hommes, chacun pointant du doigt, tour à tour, l'incompétence de l'autre. On notera quelques belles envolées lyriques. Antoine Guerrini, qui, souhaitant rester adjoint malgré sa dissidence et le retrait de ses compétences justifie sa démarche de la manière suivante : «*Des gens m'ont voté pour que je sois adjoint*». «*Oui, mon adjoint*» répond le maire, rappelant vaguement le duel Mitterrand-Chirac. Et des moins belles. Comme lorsqu'Antoine Guerrini remet en cause les compétences du maire sur les chiffres du port, trop en dessous de ceux escomptés. Un dialogue de quelques [longues] secondes à base de «*je te retire la parole*» hurlés par le maire et «*je m'en fous*» de la part de l'adjoint. Cet épisode final, traînant et virant de plus en plus au «*soap*», se finit sur le vote pour l'éviction de l'adjoint. La majorité reste ainsi majoritaire, l'opposition historique est désormais coupée en deux, on y ajoute les dissidents, il y a désormais quatre groupes à la mairie de l'Île-Rousse. *To be continued...* ■ Pierre Pasqualini

CULTURE ET TOURISME

Le retour d'expérience de François Ollandini



Qui ne connaît pas François Ollandini, le mécène, l'homme de tourisme, le chef d'entreprise? C'est ce destin qu'il nous livre dans son ouvrage *Le tourisme, la culture & la Corse*, paru aux éditions Colonna d'Istria. Rencontre avec un «spectActeur» de son temps.

Culture et tourisme, un titre générique pour un véritable travail archivistique, pourquoi un tel ouvrage?

En octobre 2010, je publiais *Le Manifeste touristique*. Je portais en moi cet ouvrage depuis longtemps, mais il fallut une chiquenaude pour que je le rédige enfin. Nicolas Sarkozy était venu nous dire en 2007, faussement naïf, qu'il ne comprenait pas pourquoi, en Corse, il faudrait subventionner les transports publics... et refuser les low cost. J'ai alors écrit ce manifeste d'un trait, sans me référer à tout ce qui avait pu déjà être publié sur moi ou par moi dans la presse écrite. Tous ces articles sont là, classés chronologiquement, comme en attente. Je les relis donc, en vrac et sans intention précise. Cette lecture me frappe. Je ne rougis pas de les avoir inspirés ou écrits. Ils ont gardé leur saveur, leur consistance et leur intérêt. Ils me parlent encore. Pourquoi ne parleraient-ils pas à d'autres? Deux cent quarante articles sur 40 ans, autant dire un article tous les deux mois pendant toute cette période!

Comment avez-vous construit l'ouvrage?

Après plusieurs essais infructueux, j'ai fait le choix de ne garder ni le graphisme ni la police d'origine et de supprimer les images. Sauf exception, donnant alors matière à annexe. J'ai abandonné aussi l'ordre chronologique, au bénéfice d'un ordre thématique. Tourisme et culture, ces deux thèmes, bien que mêlés, s'imposaient d'eux-mêmes, le premier renvoyant au second. Restait à les structurer. Les lectures successives m'ont enfin ouvert la voie. Pour le tourisme, ce leitmotiv: il y a une «science», mais il n'y a pas une «politique» du tourisme en Corse. On sait, mais on ne veut pas. Qui est ce «on»? Que sait-il et que ne veut-il pas? Sur 40 ans, les articles de ce premier tome sont un essai de réponse. Pour la culture, un double héritage: dire et faire le tourisme. Le «dire» comme mon grand-père maternel. Le «faire» comme mon père et mon grand-père paternel. À la recherche de ce passé à la fois théorique et pratique, me voilà collectionneur d'affiches touristiques et de peintures corses... et puis mécène par le don que je fais aux musées de la Corse.

Quel est votre constat sur «le tourisme en Corse»?

Il se fait «malgré nous». Il manque la volonté générale de nos élus, d'où une adhésion faible des résidents et le corporatisme de nos professionnels. Je distingue quatre périodes. Dans les années 60 et 70, une forte expansion touristique. Plus de touristes et plus de nuitées. Ils débarquent et on fait avec. Le plus facile: les 3 S (sea, sun, sand). On y est encore! Un tourisme estival de cueillette. Sans politique définie. Bien loin des 4 E (équipements, encadrement, événements, environnement). Puis, durant les années 80 et 90, une stagnation touristique complète. Plus de touristes, mais ils restent moins longtemps. Conséquence: pendant 20 ans, aucune nuitée supplémentaire. Vingt-cinq millions de nuitées début 1980. Même chiffre fin 1990. Plafond indépassable. Et à contre-courant, notre préoccupation d'alors: établir un «seuil de rejet»... pour avoir moins de touristes en août! Arrivent les années 2000: la décennie de Corsica-Ferries qui s'installe à Toulon. Trente-cinq millions de nuitées! Les dix millions de nuitées supplémentaires de cette décennie lui sont entièrement redevables. Et nous voilà dans les années 2010: sera-ce la décennie des low cost aériens avec Easyjet, Ryanair et Volotéa? Ça décolle enfin! Attendons la fin de période. Une conclusion s'impose: ce sont les transporteurs les plus décriés politiquement qui ont fait les vingt dernières années touristiques. Quant à nos hommes politiques, anciens et modernes, ils en sont toujours à subventionner, au nom de la «continuité territoriale», le transport aérien et maritime des touristes de juin à septembre qui «pompe» la moitié de ladite enveloppe.

François Ollandini, le mécène: de ce point de vue, quel retour d'expérience dressez-vous?

Au sens strict, je ne suis pas un «mécène», mais un «donateur». Chef d'entreprise et donateur: j'ai pu faire la démonstration, autant par mes écrits que par mes actes, que s'intéresser au tourisme, à la culture et au patrimoine pouvait s'inscrire dans une même démarche, rendant plus difficile la fausse équivalence de tourisme = déculturation. À la manière anglo-saxonne, j'ai pu aussi faire la démonstration que l'intérêt privé n'est pas mû uniquement par le profit et qu'il peut atteindre, sans pourtant y être obligé, l'intérêt général. C'est une question de volonté, celle de laisser une trace. À travers les dons déjà effectués et à travers les dons à venir, il sera plus facile de se souvenir qu'a existé une entreprise familiale touristique plus que centenaire. La mémoire des hommes ne fait-elle pas l'immortalité de l'homme?

En termes «d'empreinte patrimoniale», quels sont les dons majeurs du groupe Ollandini?

Au Musée de la Corse, une salle entière consacrée au tourisme et illustrée par les affiches touristiques que j'ai données. La Corse à Corte, un catalogue scientifique du musée sur ces affiches et ce don. Un autre livre du musée sur mon père, Jean Ollandini, pionnier du tourisme corse. La collection des 92 numéros de *La Corse touristique* éditée par mon grand-père maternel, François Pietri, de 1924 à 1934 et, toujours au Musée de la Corse, la réédition de ses éditoriaux dans un livre de 1990. Le tourisme, l'entreprise touristique Ollandini, ma famille paternelle et maternelle sont au musée, lieu d'éternité. Au Palais Fesch, Musée des beaux-arts, Ollandini est le plus grand des nombreux donateurs du musée... après le cardinal Fesch. Une salle spécialement dénommée «salle François Ollandini». Une exposition permanente de la peinture de la Corse dont la moitié des œuvres vient du don que j'ai fait. À la Maison Bonaparte, une commode «retour d'Égypte», pendant exact du lit déjà existant, et plusieurs autres objets et dessins offerts rappellent le nom du donateur. Et cette entreprise, devenue mécène par l'action de son gérant, est une entreprise dont j'ai pu démontrer, dans *Le Tourisme, la Culture et la Corse* que, pendant 40, elle a été un «accélérateur de croissance touristique» et un «frein à la décroissance touristique». ■



François Ollandini est né en 1939 à Ajaccio. Après des études universitaires (philosophie, sociologie, économie) il prend la tête de l'entreprise familiale fondée en 1890, et devient le gérant du groupe de transport et tourisme Ollandini. En 1996, il fait l'acquisition du lazaret d'Ajaccio qu'il entreprend de faire restaurer, épaulé par son épouse Marie-Jeanne, afin d'en faire non seulement son lieu de résidence mais de lui donner une vocation culturelle. En 1998, il fait don au Musée de la Corse, inauguré quelques mois auparavant, de 175 affiches touristiques. En 2001 débutent les premières manifestations culturelles ouvertes au public à ce qui est désormais le Lazaret Ollandini et qui, depuis 2008, abrite le musée Marc-Petit. En 2012, création de la Fondation François Ollandini. ■ EN

«L'intérêt privé n'est pas mû uniquement par le profit et [...] peut atteindre, sans pourtant y être obligé, l'intérêt général.»

55 Les chiffres de la semaine
des consommateurs français envisagent l'utilisation de leur smartphone comme principal moyen de paiement d'ici 2025, pour des sommes inférieures à 100 €, selon un sondage Ifop-Comarch.

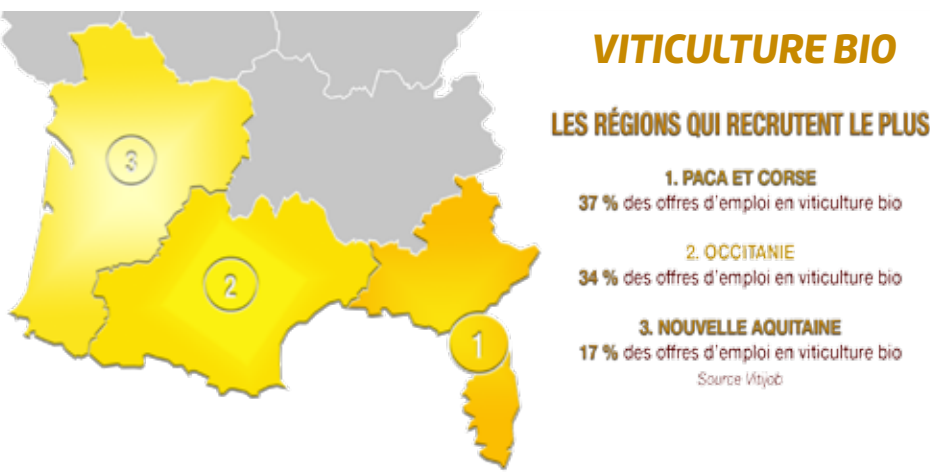
700 Les chiffres de la semaine
poubelles « papier » dans l'ensemble des bureaux administratifs et salles de cours, environ 60 poubelles « emballages » dans les espaces communs des campus, le tri est désormais proposé à tous à l'Université.

98 Les chiffres de la semaine
% de 15/29 ans résidant en Corse sont équipés d'un smartphone, pour une moyenne régionale, tous âges confondus de 79%, indique le Baromètre 2016 de Corse numérique.

ISULA SURELLA Mer et campagne à la rue

Effondrement des prix du lait ovin et caprin, pression bureaucratique écrasante, spéculations financières, importations sauvages, incertitudes sur le paiement des crédits communautaires. « *Autant de facteurs qui, durant ces dernières années ont étouffé la croissance du revenu des agriculteurs et éleveurs sardes* » selon la Coldiretti, principal syndicat agricole italien. « *Durant ces années, nous avons lutté âprement, proposé des solutions concrètes aux institutions politique locales et régionales... Mais la liste des litiges non réglés reste longue et nous ne pouvons plus tolérer que le travail de nos agriculteurs et éleveurs soit sous-payé* » affirme le président de Coldiretti Gallura, Giambattista Manduco. D'où l'organisation d'une grande manifestation le 1er février à Sassari. Et les pêcheurs seront de la partie. « *Le monde de la pêche s'est lui aussi lassé du silence de la Région*, explique le président de Coldiretti Sardegna, Battista Cualbu. *Les innombrables requêtes et propositions déposées sur les bureaux des institutions régionales sont restées lettre morte, laissant les professionnels sardes en proie à l'une des pires crises de ces 20 dernières années, cependant que le marché des importations, de plus en plus florissant en est arrivé à satisfaire 80% de la consommation.* » Les pêcheurs exigent entre autres une politique d'accès au crédit, la mise en place d'un observatoire en charge de produire des données fiables sur les productions locales et des actions de contrôle et de répression de la pêche illégale. ■ Sources : La Nuova Sardegna, L'Unione sarda

IL FALLAIT LE DIRE L'IMAGE DE LA SEMAINE



« **Les hommes politiques ont parfois besoin de conseillers intimes, qui ne leur cirent pas les pompes** » a argumenté **Benoist Apparu**, porte-parole de François Fillon, pour tenter de justifier les 500 000 € versés à Pénélope Fillon, épouse du candidat LR à la présidentielle, mère au foyer autoproclamée et assistante parlementaire malgré elle. On veut bien croire que Pénélope ne cire pas les pompes, reste que, même dans l'intimité, ça fait cher pour une conseillère qui professe se borner à faire tapisserie.

« **C'est une décision qui à mon sens est incroyable et incompréhensible car elle ne tient compte en aucune manière de la personnalité de celui que j'ai défendu** » a indiqué **M^e Seatelli**, avocat de Paul Giacobbi, condamné le 25 janvier à 3 ans de prison ferme, 100 000 € d'amende et 5 ans d'inéligibilité dans l'affaire dite des gîtes ruraux de Haute-Corse. Il arrive parfois qu'une décision s'en tienne plus aux faits qu'à la personnalité de l'accusé.

HAUT

Dotation financière de 15 000 € de l'ARS de Corse au Centre hospitalier de Bonifacio : pour le premier classement régional IFAQ (incitation financière à l'amélioration de la qualité) de 2016, le CH de Bonifacio est le seul établissement de santé de Corse (parmi 7 hôpitaux publics et 5 cliniques privées) à satisfaire aux exigences du décret du 30 décembre 2015 relatif au financement de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

BAS

Deux salariés français sur trois (66 %) estiment que la situation économique de leur pays ne s'améliorera pas en 2017, indique la dernière édition de l'étude Randstad Workmonitor. Les Français seraient donc plus pessimistes pour cette année qu'ils ne l'étaient pour 2016 : en un an, la part de ceux s'attendant à une détérioration de la conjoncture durant l'année à venir a augmenté de 7 points. Aussi, parmi les 33 pays étudiés, la France se situe à nouveau parmi les pays les plus pessimistes : 4^e au classement mondial derrière le Mexique et le Japon, et 2^e au classement européen, derrière la Grèce. Ben alors, on chante plus « ah ça ira » ?

FRAGILE

En Corse, pour décembre 2016, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité dans le mois (catégories A, B, C) affiche une baisse de 1% sur un an... mais une hausse de 0,2% sur un mois et de 2% sur trois mois. Le nombre de personnes tenues de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A), en recul de 2,1% sur un an, augmente cependant de 4,4% sur trois mois et de 1,2% sur un mois.

N° 17

Société Civile Professionnelle
Titulaire d'un Office Notarial
Maîtres Alain SPADONI,
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI
Immeuble "Le Régent"
3, avenue Eugène Macchini
B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1
Tél : 04.95.51.76.76
Fax : 04.95.51.15.08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la S.C.P "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 18 /01/2017 enregistré à SPFE d'AJACCIO, le 19/01/2017, Dossier 2017 02043 référence 2017 N 00025, a été constitué la Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : CHRISTAL'IN.
Forme : SOCIETE CIVILE.
Capital Social : TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,00 €).
Siège Social : GROSETO-PRUGNA (20166), PORTICCO, 15, Clos des Mimosas.
Objet Social : L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, - La prise de participation dans toutes sociétés immobilières, - L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérance : Monsieur Alain RAIMISE, demeurant à GROSETO-PRUGNA (Corse-du-Sud), 15, Clos Les Mimosas - PORTICCO.
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour Avis, Maître Olivier LE HAY.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date à Porto Vecchio (20) du 31/12/16, il a été constitué une SARL dénommée : **ACL CONSTRUCTIONS**, ayant les caractéristiques suivantes :
Siège social : 5 rue Borgo, 20137 PORTO-VECCHIO ; **Objet social :** Les activités de terrassement, d'assainissement ; la fabrication de terrasse en béton imprimé, le recouvrement en épaisseur mince de terrasse existante, le pavage ; les travaux de maçonnerie relatives notamment aux fondations du dallage ; Tous travaux de gros oeuvre ; Tous travaux de plâtrerie, de carrelage, de peinture, et tous autres travaux de second oeuvre directement ou par sous-traitance ; **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS d' Ajaccio ; **Capital :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire ; **Gérance :** Alain CANDELI demeurant à PORTO-VECCHIO (20137), 5 rue Borgo, pour une durée illimitée.

N° 19

Société Civile Professionnelle
Titulaire d'un Office Notarial
Maîtres Alain SPADONI,
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI
Immeuble "Le Régent"
3, avenue Eugène Macchini
B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1
Tél : 04.95.51.76.76
Fax : 04.95.51.15.08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la S.C.P dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 19/01/2017 Dossier 2017 02042,référence 2017 N 00024, a été constitué la Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : ANDREUCCI IMMO.
Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE.
Capital Social : MILLE EUROS (1.000,00 €)
Siège Social : ZEVACO (20173), Lieuidit Pucasa - Chez Monsieur et Madame Ange ANDREUCCI.
Objet Social :
- L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, - La prise de participation dans toutes sociétés immobilières, - L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérance : Mademoiselle Noëlle Marthe Sardia ANDREUCCI, demeurant à ZEVACO (Corse-du-Sud), Lieuidit Ariola.
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO..

Pour Avis, Maître Olivier LE HAY.
Notaire.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/12/2016, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** MTP **Siège social :** POGGIO, 20237 CROCE **Forme :** SASU **Capital :** 200 Euros **Objet social :** réalisation de tous type de travaux publics, Réalisation de terrassement courants et travaux préparatoires, Création et rénovation de clôtures, Création et entretien des espaces verts, Démontage de terrain. **Président :** Monsieur GUILLAUME MATTEI demeurant à POGGIO, 20237 CROCE élu pour une durée indéterminée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

N° 21

B. LEONELLI

Avocat
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél. 04.95.31.69.67

Email : cabinet.leonelli@wanadoo.fr

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 23 Janvier 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile,
Dénomination sociale : "SCI J.T.C."
Siège social : Lieu-dit Pastino - [20246] RAPALE.
Objet social : L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée de la société : 99 années à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.
Capital social : 1.200 €. **Gérance :** Madame Dominique, Marie-Catherine PATERNI épouse TOMASINI, demeurant à RAPALE [20246] - Lieu-dit Pastino.
Immatriculation de la société au R.C.S de BASTIA.

Pour avis, Le Gérant.

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à AJACCIO en date du 11/01/2017, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BIANCAMARIA-COMBAZ,
Siège social : Résidence Les Citronniers - Centre Commercial Les Citronniers - VALLE DI L'AROLA - 20129 BASTELIACCIA (Corse du Sud)
Objet : **A titre principal :**
- Restauration traditionnelle et pizzeria à consommer sur place ou à emporter ;
- Activité de vente de boissons alcoolisées ou non, bar, café, salon de thé, brasserie ;
Activités secondaires :
- Vente de sandwiches, salades, glaces, viennoiserie, pâtisserie à consommer sur place ou à emporter ;
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 1000 euros
Président : Eric Dominique Biancamaria, demeurant Rés. A Mandarina 1, Bât E, Chem. du Finosello, 20090 Ajaccio, Corse du Sud
Directeur Général : Jean-Marie Combaz, demeurant Chem. de la Parta, A Teppa, 20167 Appietto, Corse du Sud
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 23

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées

MARIANA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Port de Plaisance de TOGA, 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 19/01/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : MARIANA
Siège : Port de Plaisance de TOGA, 20200 BASTIA
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2000 euros
Objet : L'exploitation directe, par location gérance, ou par tous autres modes, de tous débits de boissons, bar, licence IVème catégorie, restauration de type traditionnelle.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Laurent ORDIONI de nationalité française, domicilié 128 Lotissement ALBA MARANA - 20290 - BORGIO
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis, Le Président.

MODIFICATION GERANT

N° 24

WWW.CADJI-AVOCATS.COM

SOCIETE HOTELIERE DE PINARELLO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital 60.000 €
Siège social : Lieu-dit Pinarello par Sainte Lucie de Porto-Vecchio 20124 Zonza
RCS Ajaccio 046.920.484

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire, en date du 23 décembre 2016, il a été décidé de nommer en qualité de Cogérante, Madame Corinne CARLI, demeurant 20 rue des Lamberts - 13380 PLAN-DE-CUQUES. Monsieur Jean Jacques CARLI est maintenu dans ses fonctions de Cogérant.

Pour avis,

ICN : Annonce légale
FAX : 04 95 32 02 38

SO.GE.P.

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 2000 euros
 Siège social :
 Centre Affaire Agis
 Immeuble Imhotep
 13, Lotissement Arbuçetta
 20620 Biguglia
 452 251 234 RCS Bastia

Aux termes des décisions en date du 13 janvier 2017, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social ;
 En conséquence, l'article «Objet» des statuts a été modifié comme suit :

***Ancienne mention :**

- 1/ Tous travaux de maçonnerie générale.
 2/ La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

*** Nouvelle mention :**

- 1/ Le premier aliéna de l'ancienne mention est modifié comme suit :
 - L'acquisition, la rénovation, la construction, la propriété, l'administration et l'exploitation par voie de location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
 - L'achat, la vente, la souscription, la propriété, la gestion et l'administration de toutes parts et valeurs mobilières, donnant accès immédiat ou différé au capital social de toutes sociétés à caractère immobilier.
 - L'achat en vue de la revente d'immeubles, fonds de commerce, actions ou parts de sociétés immobilières, ou souscriptions à des actions ou parts de sociétés en vue de les revendre.
 - La rénovation, le lotissement, l'aménagement et la réhabilitation des biens immobiliers en vue de leur cession.
 - Toutes prestations de services commerciales, administratives ou techniques se rapportant directement ou indirectement aux activités susmentionnées.
 - Toute activité d'apport d'affaires dans le cadre des activités susmentionnées au profit de professionnels de l'immobilier ou de particuliers.
 2/ Le deuxième alinéa de l'ancienne mention sans changement.

Mention sera faite au RCS de Bastia
 Pour avis,

LALY MARCELLI

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 245.696 euros
 Siège social : Casamozza,
 20290 Borgo
 401 526 843 RCS Bastia

Suivant délibération de l'assemblée générale du 27 décembre 2016, il résulte que Mme Jessica MARCELLI, demeurant Casamozza, 20290 LUCCIANA, a été nommé en qualité de Directeur Général à compter du 27 décembre 2016.

Pour avis,
 le Président.

**AVIS DE MODIFICATION****LA CASA**

SAS au capital de 100.000 €
 Siège social : Moulin Saint Exupery
 20232 Oletta
 RCS Bastia 824 193 627

Suivant délibérations de l'assemblée générale en date du 23 décembre 2016 il a été décidé de nommer à compter du même jour :

- en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société C2C MEDITERRANEE domiciliée à MARSEILLE (13001), 5 cours Jean Ballard et en qualité de commissaire aux comptes suppléant Monsieur Lionel CANESI dont son domicile professionnel est à MARSEILLE (13016), 15 rue du Docteur Zamenhof, pour une période de six exercices.
- en qualité de directeur général Monsieur Alfredo Armindo QUINTELA-GE-MELCO, demeurant à CALCATOGGIO (20111), Lieudit "Pianotollo", pour une durée indéterminée.

MIP

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 500.000.00 €
 Siège social : 2, boulevard
 Madame MERE - B.P.813
 20192 Ajaccio Cedex 4
 323 838 094 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2016 : L'objet social de la société a été étendu, à compter du 31/12/2016, aux activités suivantes : La promotion immobilière, et promotion d'infrastructures. Agence immobilière.
 En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

*** Nouvelle mention :**

- La société a pour objet :
- La prise de toutes participations, en France et à l'étranger, dans toutes entreprises ou sociétés, quel qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement ;
 - L'achat et la vente de tous titres ou valeurs mobilières, cotés ou non cotés ;
 - L'acquisition et la gestion de tous immeubles et domaines immobiliers en France et à l'étranger ; la vente desdits immeubles et domaines immobiliers ;
 - Ainsi que marchand de biens.
 - L'accomplissement de tous mandats et l'exécution de toutes prestations de services en matière d'études et de réalisations immobilières, dans le cadre des lois et règlements en vigueur ;
 - L'activité d'agence immobilière ;
 - La coordination de toutes opérations nécessaires à l'étude, au financement et à l'exécution de tous programmes immobiliers, et leurs livraisons au maître de l'ouvrage ou leur mise à la disposition des usagers ; L'acquisition de tous immeubles à usage d'habitation ou non, construits ou non, et de toutes actions ou parts de sociétés immobilières ; L'édification de toutes constructions, soit directement, soit par sa participation dans toutes sociétés immobilières et la vente des appartements ou locaux, en état futur d'achèvement ou achevés, ainsi que la cession des actions ou parts de sociétés immobilières, avant ou après achèvement ; La promotion immobilière, et promotion d'infrastructures. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

RESIDENCE LE TELEMAQUE

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 162.327,71 euros
 Siège social : Quai Pascal PAOLI
 La Marine, 20137 Porto-Vecchio
 379 066 947 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 22/12/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de :

- La location gérance de résidences de tourisme ;
 - L'ensemble des activités administratives et des autres activités de soutien aux entreprises comprenant les services administratifs de bureau quotidiens tels que l'accueil, la planification financière, la facturation, la gestion de dossiers et d'archivage, les activités liées au personnel, l'organisation de locaux, pour le compte de tiers.
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- La création, l'acquisition, la location, la location gérance, la mise ou la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
 - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de la propriété intellectuelle concernant ces activités ;
 - La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objet similaire ou connexe ;
 - Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
- Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Le reste étant inchangé.

Pour avis,
 La Gérance.

CALDA IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 10.000.00 €
 Siège social : ZI de Caldaniccia
 20167 Sarrola-Carcopino
 507 510 972 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associée unique du 09 janvier 2017 :

- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 01/01/2017, aux activités suivantes :
 Installation et activité de stockage de déchets inertes et de déchets non dangereux (ISDND), ainsi que les activités d'affouillement.
- En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

- La société a pour objet :
- Acquisition, mise en valeur, exploitation de toutes surfaces foncières et/ou immobilières.

*** Nouvelle mention :**

- La société a pour objet :
- Installation et activité de stockage de déchets inertes et de déchets non dangereux (ISDND), ainsi que les activités d'affouillement.
 - Acquisition, mise en valeur, exploitation de toutes surfaces foncières et/ou immobilières.
- Le reste est sans changement.
 Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis,
 la gérance.

SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETS PERETTI

S.A.R.L. au capital de 7.622,45 Euros
 Siège social : Verghia
 20138 Coti-Chiavari
 408 428 258 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter de ce jour : De remplacer la dénomination sociale "SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETS PERETTI" par "PERETTI XAVIER TERRASSEMENT"; Sige : « P.X.T. » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. De nommer Mr Xavier, Antoine, Pascal PERETTI, demeurant Allée des Platanes, Verghia 20138 COTI-CHIAVARI, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Xavier, Pascal PERETTI.
 Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d' Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

SAS BETTINI

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 15.000 euros
 Siège social : 55, Cours Napoléon,
 20000 Ajaccio
 814 399 234 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/01/2017 : La dénomination sociale a été modifiée et devient **SAS BETTINI CLERCO** à compter du 01/01/2017.

En conséquence, l'article «Dénomination» des statuts a été modifié comme suit :

- **Ancienne mention :** SAS BETTINI
- **Nouvelle mention :** SAS BETTINI CLERCO

Par ailleurs, Il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 01/01/2017. En conséquence, l'article «Objet» des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

La commercialisation, la distribution et stockage de tabac à narguilé et autres produits concernant le réseau de débits de tabacs, le conseil, la vente.

*** Nouvelle mention :**

La vente de journaux, de papeterie, d'articles de souvenirs, de jeux de hasard, PMU, Loto, de prestations de services diverses.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO

Pour avis, la Présidente.

SOCIETE DE GARAGE GARDIENNAGE REPARATION TRANSFORMATION PREPARATION AUTOMOBILES

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 600.000 Euros
 Siège social :
 Lieu-dit "Strada Vecchia" - RN 193
 20290 Borgo
 378 386 080 RCS Bastia

Suivant délibérations en date du 15 décembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de «dépannage, remorquage et assistance de tous véhicules» à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 59

**TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE BASTIA**

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 09 Janvier 2017, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de sauvegarde à l'égard de :
Fédération de Haute-Corse de la Ligue de l'Enseignement prise en la personne de son Président
M. Geronimi Jean Valère,
ayant son siège social
Les Logis de Montesoro, Bt 1 45,
BP 154, 20292 Bastia Cedex

Forme : Association Loi 1901
Inscrite au RCS : N° Siren 309047249
Activité : Education populaire
Juge commissaire : Madame Sbragia,
Juge Commissaire titulaire
Mandatitaire Judiciaire :

Maître Bernard Roussel,
850 rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

N° 60

**TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE BASTIA**

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 09 Janvier 2017, le Tribunal prononce la clôture des opérations de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs à l'égard de :

Chiaroni Jean Baptiste
Ayant son siège social Vallecalle,
Ranch Buffalo - 20239 Murato
Activité : Agriculteur

Pour extrait : le Greffier.

**DISSOLUTION SOCIETE
LIQUIDATION SOCIETE**

N° 61

Dénomination sociale :
**DEPANN'HEURE
PLOMBIER**

Forme : SASU en liquidation
Siège social : Résidence la Rocade
bât C, Av Maréchal Lyautey
20090 Ajaccio
Capital social : 5000 €
RCS Ajaccio : 812 073 179

DISSOLUTION

Suivant AGE en date du 26/12/2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2016 et sa mise en liquidation amiable. A été nommé en qualité de liquidateur David Petrignani demeurant 40 crs Lucien Bonaparte, 20000 Ajaccio. Le siège de liquidation est fixé au siège social de la société, au même titre que l'adresse de Correspondance.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio

Pour avis et mention.

N° 62

**Me Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
32 Bd Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Par décision du 15 décembre 2016, l'assemblée unique de la société « GLOBAL PRODUCTION », SASU au capital de 2000 €, dont le siège est situé Rue Pierre Andreani, Vaccajola, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 801 300 997], a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Monsieur Julien LONGO, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation. Le dépôt sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 63

LA FLUTE ENCHANTEE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : 1430, Route du Village
20600 Furiani
Bastia B 411 733 470

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2016, enregistré à BASTIA le 24/01/2017, Dossier 2017/02431, Référence 2017/A 00103, il résulte que :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2016 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur GONCALVES AFONSO Manuel demeurant 1430, Route du village, 20600 FURIANI, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 1430, Route du village, 20600 FURIANI, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.
Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

N° 64

SCI « U POZZU »

Société Civile Immobilière
à capital variable
17 Chemin du Pinellu
Villa U Pozzu Agliani - 20600 Bastia
RCS : 813 014 065 Bastia

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9/01/2017, a prononcé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa liquidation. Mr Alain ROMANI, gérant, né le 6 janvier 1954 à Bastia, résidant 17 chemin du Pinellu, Agliani, villa « U Pozzu », 20600, Bastia, est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est effectué à l'adresse du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis.

N° 65

**BERNARDINI
ELECTRICITE GENERALE**

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 6000 euros
Siège social : U Castagnetu
20119 Bastelica (Corse)
511 005 027 RCS Ajaccio

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 2 décembre 2016 la dissolution anticipée de la société à compter du 2 décembre 2016 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. A été nommé comme liquidateur, M. Pierre-Toussaint BERNARDINI, demeurant à BASTELICA [20119] LIEU-DIT CASTAGNETTU, à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à BASTELICA [20119] U CASTAGNETTU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 66

**BERNARDINI
ELECTRICITE GENERALE**

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 6000 euros
Siège social : U Castagnetu
20119 Bastelica (Corse)
511 005 027 RCS Ajaccio

L'assemblée générale par une décision en date du 8 décembre 2016, après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre-Toussaint BERNARDINI, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio.

N° 67

LA ROYALE BABY

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 2.000 €
Siège : Lieu-dit Ciusacciu,
Plaine de Cuttoli
20167 Cuttoli-Corticchiato
489478743 RCS de Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 novembre 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe GIORGIAGGI, demeurant lieudit Ciusacciu, plaine de Cuttoli, 20167 Cuttoli-Corticchiato avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé lieudit Ciusacciu, plaine de Cuttoli, 20167 Cuttoli-Corticchiato, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.
Mention sera faite au RCS : AJACCIO

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 68

S.C.I. "SANTA"

Siège social :
Résidence Pietra Marina
Route du Fort
20200 Ville de Pietrabugno
R.C.S. Bastia : 514.448.745

L'assemblée générale des associés réunie le 2 janvier 2017, a approuvé les comptes définitifs de liquidation de la société, donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat à Madame MAILLINJOD Isabelle, demeurant à VILLE DE PIETRABUGNO, RESIDENCE PIETRA MARINA, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation dont les comptes ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

RECTIFICATIF

N° 69

SEDACO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : RN 193
20600 Bastia
389 916 388 RCS Bastia

RECTIFICATIFS

Annonces légales Journal
n°6644 du 16/12/2016
et n°6649 du 20/01/2017

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur Guy GEFROY, démissionnaire et Madame Sophie LAZARD, domiciliée à LYON CEDEX 06 (69451), 20 Rue Garibaldi, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléante, en remplacement de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS Entreprises, avec prise d'effet de leurs fonctions au 19 octobre 2015.

Pour avis,
La Présidente.



N° 70

Société à Responsabilité Limitée
STRUCTURES MCS
Au capital de Trois Mille
[3000] euros
RCS Ajaccio 539 155 903

ADDITIF

A l'avis paru dans le Journal n°6644 du 20 janvier 2017.

Il fallait rajouter à la mention du nouveau Siège social après 2016, «AJACCIO».

Le reste sans changement.

Pour Avis,
Le Gérant,
Christophe VELARDI.

AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental
Direction des achats publics - Service des marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino - BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX - Tél : 04 95 29 80 32 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : jean-laurent.forni@cg-corsedusud.fr
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe

L'avis implique un Accord-Cadre

Objet : Location, installation et maintenance de photocopieurs multifonctions

Référence acheteur : AOOAP2016-078

Nature du marché : Services

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 30121100 - Photocopieurs

Complémentaires : 50313000 - Maintenance et réparation de matériel de reprographie

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

35% Valeur Technique

20% Assistance Technique

10% Protection de l'Environnement

35% Prix

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano

20407 Bastia - Cedex - Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - Conformément aux dispositions des articles L.551-1 à L.551-12 et R551-1 à R551-6 du Code de Justice Administrative [CJA] un référé précontractuel peut être introduit jusqu'à la signature du marché auprès du TA de Bastia ; ou bien un référé contractuel, après la signature du marché, dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché, conformément aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA.

- En référence à l'arrêt d'assemblée du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 « Département du Tarn-et-Garonne », un recours en contestation de validité du marché peut être formulé auprès du Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché, assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L 521-1 du Code de Justice Administrative.

- Par ailleurs, en application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, un recours pour excès de pouvoir peut être intenté auprès du TA de Bastia, dans un délai de deux mois, à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 04/01/17

Marché n° : 2016-206

COPIE CONFORME, RN 194, 20167 Afa

Montant HT : 1,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : oui.

Part de la sous-traitance Inconnue.

Renseignements complémentaires

Cet accord-cadre est conclu sans minimum ni maximum en valeur et en quantité. Envoi le 20/01/17 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur

<http://www.cg-corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

PRÉFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS A PUBLIC

CONSULTATION RELATIVE A L'INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT POUR UN OUVRAGE DE PRÉVENTION DES INCENDIES SUR LA COMMUNE DE CORRANO

L'instauration d'une servitude de passage et d'aménagement, au bénéfice de la commune de CORRANO concerne :

* La piste de liaison de Castellu.

Le dossier relatif au projet de la servitude sera déposé en mairie de Corrano :

- du lundi 6 février au vendredi 7 avril 2017 -

et sera consultable tous les mercredi de 14h à 16h30.

Pendant la durée d'affichage en mairie (deux mois), les propriétaires ou ayants droit pourront faire connaître, par écrit, leurs observations au préfet, direction départementale des territoires et de la mer - service risques eau forêt - Terre Plein de la Gare - 20302 AJACCIO Cedex 9.

Ajaccio, le 20/01/2017, Le directeur départementale des territoires et de la mer, Signé : Patrick ALIM.



DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

VILLE DE SARTENE

Arrêté municipal n°2017-0001 du 17 janvier 2017

Ouverture d'une enquête publique

Classement et déclassement de voie communale

Le Maire de Sartène,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 2 ;

Vu le décret n°89-631 du 4 septembre 1989, relatif au code de la voirie routière et notamment les articles R.141-1 à R.141-9 relatifs aux modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales ;

Vu la loi n°2004-1343 du 09 décembre 2004 et notamment son article L.141-3, modifié par l'article 62-II de la loi n°1343-2004 du 09/12/2004 et l'article 9 de la loi n°2005-809 portant simplification du droit ;

Vu la délibération du conseil municipal de Sartène en date du 30 septembre 2016 ;

Vu les pièces du dossier d'enquête publique,

Arrête :

Article premier. - Le présent arrêté ANNULE ET REMPLACE l'arrêté en date du 05 décembre 2016.

Art. 2. - Le projet sera soumis à enquête publique dans les formes prescrites par les articles R.141-4 à R.141-9 du code de la voirie routière.

Cette enquête, d'une durée de 15 jours, s'ouvrira à la Mairie de Sartène le 06 février 2017 à 9h30.

Elle se déroulera du 06 février 2017 au 21 février 2017 inclus.

Art. 3. - Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera affiché à la porte principale de la Mairie de Sartène et en tous lieux habituellement réservés à cet effet, et éventuellement publié par tout autre procédé en usage dans la Commune.

Il sera justifié de ces formalités par un certificat de publication du Maire.

Art. 4. - Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposées en Mairie de Sartène pendant toute la durée de l'enquête prévue à l'article premier, afin que chaque personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Madame **Marie-Céline PIERRE-BATTESTI** est désignée pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur. Elle recevra, en personne, les observations du public en Mairie :

* le lundi 06 février de 9h30 à 12h ;

* le mardi 21 février 2017 de 14h30 à 17h.

Art. 5. - A l'expiration du délai d'enquête, c'est-à-dire le 21 février 2017, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui, dans un délai de 1 mois, transmettra au Maire le dossier et le registre d'enquête, accompagné de ses conclusions motivées.

Art. 6. - La délibération du conseil municipal, si elle passe outre les commentaires du commissaire enquêteur sera motivée

Art. 7. - Le Maire de Sartène est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifiée au commissaire enquêteur.

Sartène, Le 17 janvier 2017.

Le Maire,

PRÉFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS A PUBLIC

CONSULTATION RELATIVE A L'INSTAURATION DE SERVITUDES DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT POUR DES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INCENDIES SUR LA COMMUNE DE SANTA MARIA SICHE

L'instauration de servitudes de passage et d'aménagement, au bénéfice de la commune de SANTA MARIA SICHE concerne :

* la piste DFCI Esca [P167],

* les points d'eau SMS01 et SMS02.

Les dossiers relatifs au projet des servitudes seront déposés en mairie de Santa Maria Siché :

- du lundi 6 février au vendredi 7 avril 2017 -

et seront consultables tous les lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h.

Pendant la durée d'affichage en mairie (deux mois), les propriétaires ou ayants droit pourront faire connaître, par écrit, leurs observations au préfet, direction départementale des territoires et de la mer - service risques eau forêt - Terre Plein de la Gare - 20302 AJACCIO Cedex 9.

Ajaccio, le 23/01/2017, Le directeur départementale des territoires et de la mer, Signé : Patrick ALIM.

AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental
Direction des achats publics
Service des marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX

Tél : 04 95 29 80 32 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : jean-laurent.forni@cg-corsedusud.fr
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Objet : Acquisition de deux pelles sur chenilles destinées aux Forestiers Sapeurs du Département de la Corse-du-Sud (relance).

Référence acheteur : AOO MF 2016-081

Nature du marché : Fournitures

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 43260000 - Pelles mécaniques, excavateurs, choleurs et machines de mines

Complémentaires : 43261000 - Pelles mécaniques

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépieno
20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - Conformément aux dispositions des articles L.551-1 à L.551-12 et R551-1 à R551-6 du Code de Justice Administrative (CJA) un référé précontractuel peut être introduit jusqu'à la signature du marché auprès du TA de Bastia ; ou bien un référé contractuel, après la signature du marché, dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché, conformément aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA.

- En référence à l'arrêt d'assemblée du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 « Département du Tarn-et-Garonne », un recours en contestation de validité du marché peut être formulé auprès du Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché, assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L.521-1 du Code de Justice Administrative.

- Par ailleurs, en application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, un recours pour excès de pouvoir peut être intenté auprès du TA de Bastia, dans un délai de deux mois, à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 18/01/17

Marché n° : 2016-215

DICOMAT, Strada Vecchia, 20290 Borgo

Montant HT : 325 700,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

Envoi le 19/01/17 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur

<http://www.cg-corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 76

PRÉFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS A PUBLIC

CONSULTATION RELATIVE A L'INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT POUR UN OUVRAGE DE PRÉVENTION DES INCENDIES SUR LES COMMUNES DE LEVIE ET DE SAN GAVINO DI CARBINI

L'instauration d'une servitude de passage et d'aménagement, au bénéfice de la

Communauté de communes de l'ALTA ROCCA concerne :

* La Zone d'Appui à la Lutte (ZAL) de Pianelli existante et son extension.

Le dossier relatif au projet de la servitude sera déposé en mairies de Lèvie et de San Gavino di Carbini :

- du lundi 6 février au vendredi 7 avril 2017 -
et sera consultable dans les deux mairies,
tous les mardi mercredi et jeudi de 9h à 12h.

Pendant la durée d'affichage en mairies (deux mois), les propriétaires ou ayants droit pourront faire connaître, par écrit, leurs observations au préfet, direction départementale des territoires et de la mer - service risques eau forêt - Terre Plein de la Gare - 20302 AJACCIO Cedex 9.

Ajaccio, le 23 janvier 2017,

Le directeur départemental des territoires et de la mer,

Signé : Patrick ALIMI.

DERNIERES MINUTES

N° 77

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé fait à Calcatoggio en date du 21 janvier 2017, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI A RUSSINAGHJA

Forme : Société Civile Immobilière

Siège : Lieu-dit ANCONE - 20111 CALCATOGGIO - (Corse du Sud)

Objet : La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et notamment de l'immeuble désigné ci-après : un immeuble situé à Calcatoggio - Corse du Sud - Lieu-dit ANCONE section D n° 1339.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1000 € divisé en parts de [1 €]

Gérance : Madame **Pascale MEUDEC** demeurant à AJACCIO rue Aspirant MICHELIN, LE GOLO.

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas. L'agrément est donné à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la société : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

Pour avis et mention, la gérance.



N° 78

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : AUBERGE D'ANCONE

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège social : Lieu-dit ANCONE - 20111 CALCATOGGIO - (Corse du Sud)

Objet : La société a pour objet l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration et accessoirement toutes activités annexes pouvant en faciliter le développement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : Dix mille euros (10.000 €)

Direction et administration de la société :

- Madame **Pascale MEUDEC**, président, demeurant à Ajaccio, rue Aspirant MICHELIN, Le Golo,

- Monsieur **Bernard MEUDEC**, directeur général, demeurant à Calcatoggio, Lieu-dit Ancône.

- Madame **Marie Elisabeth MEUDEC**, directrice générale adjointe, demeurant à Calcatoggio, Lieu-dit Ancône.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO - (Corse du Sud).

MEUDEC Pascale, Président.

N° 79

LE GOELAND

S.C.I. au capital de 255.400 €

Réduit à 251.900 €

Siège social : Route de la Douane

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 444 099 337

L'A.G.E. réunie le 04/01/2017 a décidé de réduire le capital social de 255.400 € à 251.900 € par voie de remboursement à Mme Cristina SANTINI d'une somme de 100 € euros sur chacune de ses 35 parts sociales.

Cette réduction du capital a été effectuée au moyen de la réduction du nombre de parts sociales de Mme Cristina SANTINI.

Le dépôt légal interviendra à l'issue de la présente insertion.

Pour avis,
La Gérance.

N° 80

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

« Changement de régime matrimonial sous condition suspensive d'homologation par :

Monsieur Nicolas CUCCHI, né à STRASBOURG [Bas-Rhin] le 11 juin 1972 et Madame Mallory ANDREANI née à SAINT OUEEN [Seine-Saint-Denis] le 10 février 1976 demeurant ensemble à ZONZA [Corse-du-Sud].

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à la mairie de ZONZA [Corse-du-Sud] le 30 septembre 2000. Adoption du régime de la séparation de biens.

Acte contenant changement de régime matrimonial sous condition suspensive d'homologation reçu par Maître Sylvie MICHELI, Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243] le 30 décembre 2016. Oppositions à adresser dans les trois mois de la date de parution du présent avis auprès de l'office notarial sus dénommé »

Pour avis,
Maître Sylvie MICHELI.

N° 81

CILS ADDICTION

EURL au capital de 2500 EUR

301, rue René Cassin

83190 Ollioules

791 667 637 RCS Toulon

Aux termes d'une AGE du 19/01/2017, les associés ont décidé de transférer à compter du 01/02/2017 le siège social du 301 rue René Cassin 83190 OLLIOULES à LUMIO [20260], Résidence Cocody, Sant Ambroggio Village. Gérante : LOY Estelle demeurant 301 rue René Cassin 83190 OLLIOULES. L'objet social a été étendu à l'activité de maquillage permanent. La société sera immatriculée au RCS de Bastia et sera radiée du RCS de Toulon.

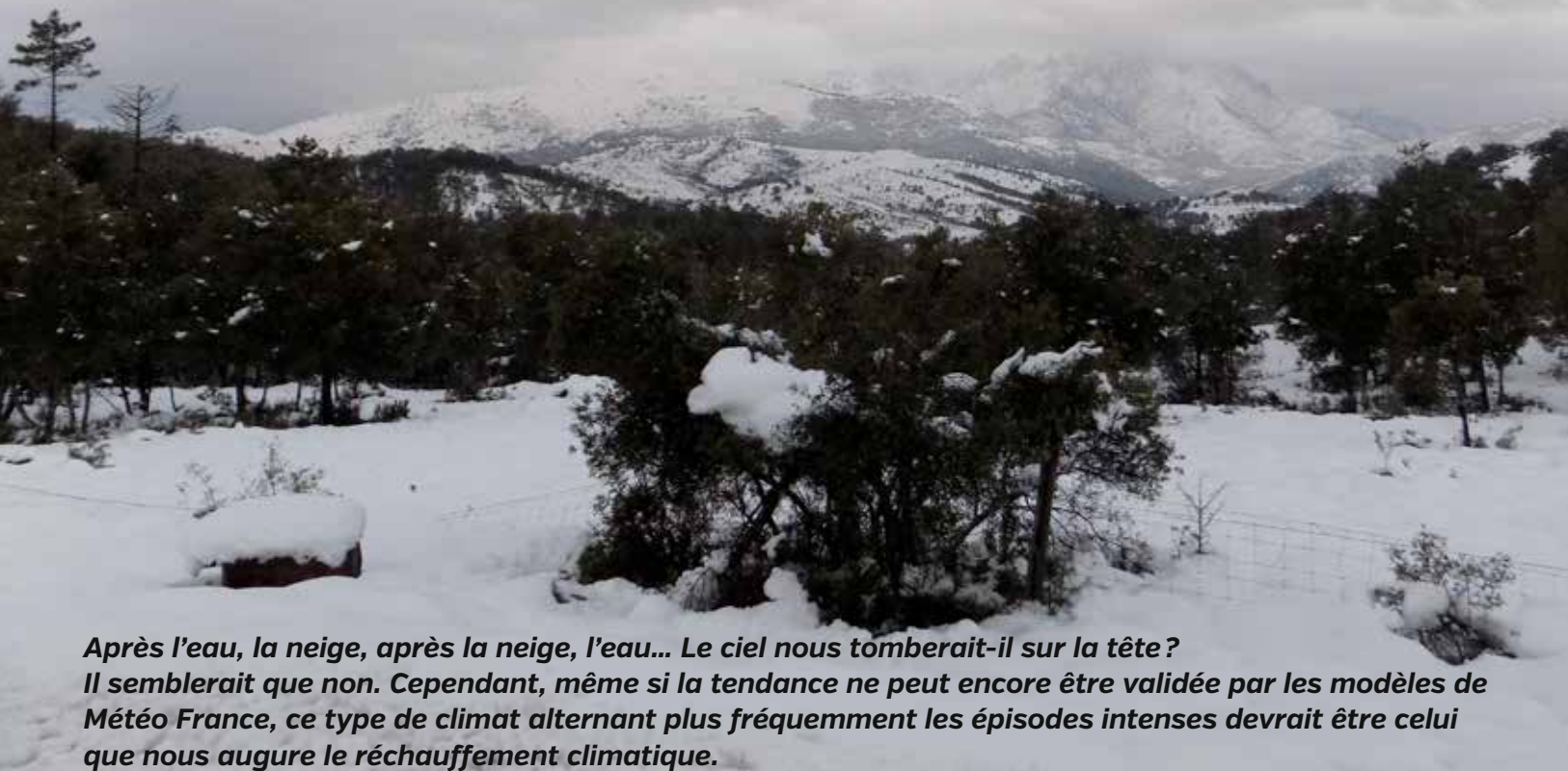
N° 82

CHANGEMENT DE NOM

Mme Massoni Catherine, née Azzoug, le 27/05/1965, à Meru [60], demeurant Résidence Piana, Subrana, Bt F45, Montessoro, 20600 Bastia, Agissant en son nom personnel, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet du substituer à son nom Patronymique celui de : CORROY

TEMPÊTES DE NEIGE, AVALANCHES

La Corse n'est pas à l'abri



Après l'eau, la neige, après la neige, l'eau... Le ciel nous tomberait-il sur la tête ? Il semblerait que non. Cependant, même si la tendance ne peut encore être validée par les modèles de Météo France, ce type de climat alternant plus fréquemment les épisodes intenses devrait être celui que nous augure le réchauffement climatique.

Les 16, 17 et 18 janvier dernier, la Corse était en alerte orange neige, verglas et avalanches. Au-delà des images de carte postale des toits enneigés, des arbres parés de blanc comme pour un nouveau Noël et des ruelles de Corte transformées en pistes de ski par les étudiants, on retiendra l'inquiétude des habitants de l'intérieur - Castagniccia et Boziu plus particulièrement - isolés sous des congères de près de deux mètres, celle des éleveurs ne pouvant accéder aux troupeaux, des personnes âgées, des familles avec enfants... Bref, de beaucoup. Après la neige, la pluie a fait craindre pour les routes, déjà endommagées par les tempêtes de novembre et décembre dernier. Pourtant, la Corse est une montagne, et comme dans toute montagne, il y a de la neige. Parfois beaucoup. Parfois trop. En témoignent la pente donnée aux toits par nos anciens et ces dates restées dans les mémoires : 1927, 1934, 1969, années de grande neige, et d'avalanches meurtrières aussi, à Nocario, Ortiporio, Bocognano, Asco... Et 1973, 1985 ou, plus près de nous, 2012, rappellent à nivaghjoni, les grosses neiges.

« Une hauteur de neige telle que celle de ce dernier épisode reste néanmoins rare, relève Patrick Rébillout, chef du centre météorologique d'Ajaccio. Avec 75 centimètres, le record a été battu pour Corte et dans le Boziu, la hauteur de 1 mètre est atteinte. » Après quelques hivers exempts de manteau blanc, on avait failli en oublier les tracasseries : routes impraticables, villages isolés, écoles fermées, coupures d'électricité... « L'habitat situé à 600/800 mètres d'altitude est fréquent en Corse, poursuit-il. Quand on associe températures basses et précipitations importantes, des épisodes neigeux surviennent

naturellement, entraînant les conséquences que nous connaissons ! Nous nous sommes trouvés de nouveau face à un épisode de précipitations méditerranéennes intenses. La différence par rapport aux précédents est que cette fois, l'air chaud et humide venu d'Afrique a été confronté à de l'air froid descendu du nord-est, ce qui a amené de la neige, principalement sur les versants est des massifs. » Bref, un anticyclone drainant l'air froid depuis le nord-est (Sibérie), une dépression s'enroulant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre sur Sardaigne/Sicile et faisant remonter un air doux chargé d'humidité : tout est réuni pour que se mette en place un de ces « retours d'est » qui, en Corse, dépose la neige en grandes quantités sur les contreforts des massifs, souvent dès 300/400 mètres. Cet épisode a été suivi d'un autre, tout aussi intense mais orienté sud-est, donc pluvieux. Les conséquences ont été différentes : de nouveau certaines zones de l'île ont connu les inondations. Reste que les épaisseurs de poudreuse, entre le 16 et le 18 janvier, ont été très substantielles : de 40 centimètres à 1,40 m, voire plus à certains endroits en raison de la formation de congères. En effet un fort Grégale (vent de nord-est) a soufflé, déneigeant certains points, accumulant les flocons dans d'autres.

Pour traiter un tel phénomène météorologique, des mesures existent tant à l'échelon local que régional. Ainsi la CTC avait prévu un soutien pour l'aide alimentaire en contribuant pour un montant de près de 106 000 € au fonctionnement des associations et organismes sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets. Concernant les transports, la Direction générale adjointe des infrastructures et



1934: LA CATASTROPHE D'ORTIPORIO

Une des plus dramatiques avalanches que la France ait connue pour ces 200 dernières années a eu lieu à Ortiporio, en Castagniccia. L'altitude du village n'est pas très élevée (570 m). La crête qui le domine dépasse tout juste les 1000m. À cette altitude, sous un climat méditerranéen, les avalanches sont rares.

Pourtant, une situation météorologique proche de celle de ces jours derniers a été à l'origine du drame.

Un épisode méditerranéen intense, un « retour d'est ».

Début février 1934, au-dessus d'Ortiporio, les fortes pentes de la crête, orientées à l'est, se sont chargées de grosses quantités de neige (3 à 5 m) en seulement 2 ou 3 jours. L'avalanche s'est produite dans la nuit du 3 au 4 février, à 3h20. Elle a suivi le ruisseau du Prunelli, franchi la route départementale et fini sa course en contrebas de la chapelle San Michele (qui a été épargnée) emportant sur son passage 8 maisons et leurs 37 occupants.

Tous sont morts.

L'origine? Selon les témoignages de l'époque, un rocher déstabilisé ou un vieux châtaignier. Si aucune de ces hypothèses n'a pu être vérifiée, la présence d'arbres et de matériaux de construction dans l'avalanche a certainement été un facteur aggravant.

Source: Revue Neige et Avalanches n°123, par Michaël Deschâtres (Cemagref ETNA), Serge Guardiola (Météo-France Ajaccio), Daniel Goetz (Météo-France CEN), Nicolas Eckert (Cemagref ETNA), Vincent Latu (Météo-France Isère), Didier Richard (Cemagref ETNA).



des services techniques pour le déneigement avait été mobilisée et une information régulière était donnée aux usagers. Les transports non urbains de la Corse du Sud avaient été interrompus, ainsi que les grandes lignes ferroviaires. En matière d'hébergement d'urgence, la CTC mettait ses locaux à disposition (notamment les établissements scolaires). Concernant la neige, afin que les conditions de circulation ne se dégradent pas trop, le dispositif de « viabilité hivernale » est en veille permanente pendant l'hiver. Des hommes et des matériels sont prêts à intervenir en cas de besoin. Sur les routes relevant de la CTC, un système d'astreinte et d'intervention 24h sur 24 est en place. Les Départements ont pris les mêmes mesures pour le réseau routier leur incombant, de même que les maires pour leur réseau local. Des stations météorologiques dédiées et un service spécifique de météo-routière permettent aux directions des routes des diverses collectivités d'affiner les prévisions météo, d'en déduire les risques et de déterminer les traitements à appliquer. Si l'intensité de l'événement est importante, comme ce fut le cas, le Préfet de département est chargé de coordonner le tout. Il met en place un dispositif visant à assurer la sécurité des biens et des personnes et relevant du plan Orsec (Organisation de la réponse de sécurité civile), un programme d'organisation des secours à l'échelon départemental permettant, sous son autorité, une mise en œuvre rapide et efficace de tous les moyens nécessaires. Il décide de ceux qui doivent être mobilisés et peut redéployer les moyens internes à l'État ou réquisitionner des moyens privés. Ainsi, pour gérer cette tempête, ont été mobilisées près de 650

personnes du Service d'incendie et de secours (Sdis), de la Gendarmerie, de la direction départementale de la sécurité publique, de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile et des renforts du Sdis 13 sont venus compléter l'organisation. De plus, 51 chasse-neige assistés d'autres engins de déneigement dont une fraiseuse prêtée gracieusement par le Sdis 06 sont intervenus. « Depuis le 17 janvier, les secours ont été progressivement engagés sur de nombreuses interventions de déneigement, d'assistance et de reconnaissance, précise la préfecture de la Haute-Corse, principalement sur les communes de la microrégion du Centre Corse. En moyenne, 400 appels ont été traités quotidiennement par le Centre opérationnel d'incendie et de secours et 80 interventions ont été dénombrées chaque jour. (...) Par ailleurs, concernant les éleveurs, un service d'assistance a été mis en place en collaboration avec la Chambre d'agriculture ». Reste que les chutes de neige ont été conséquentes. Le degré de stabilisation de cette couche épaisse n'étant pas fiable, la plus grande prudence est recommandée, car le risque d'avalanche est important. Il faut dire que la « viabilité hivernale » est l'affaire de tous, ainsi que le rappelle le ministère de l'Environnement sur son site internet: « Les citoyens doivent adopter des attitudes responsables comme s'informer avant de partir, différer les déplacements non obligatoires, ou bien préparer les trajets obligatoires, afin de ne pas prendre de risques ni compliquer ou aggraver la situation ». Et en Corse, outre des périodes de fort enneigement, on a déjà connu, en 1934 notamment, des avalanches dévastatrices. ■ Claire GIUDICI

LORENZA DE ANGELIS

Soigner le corps par l'âme

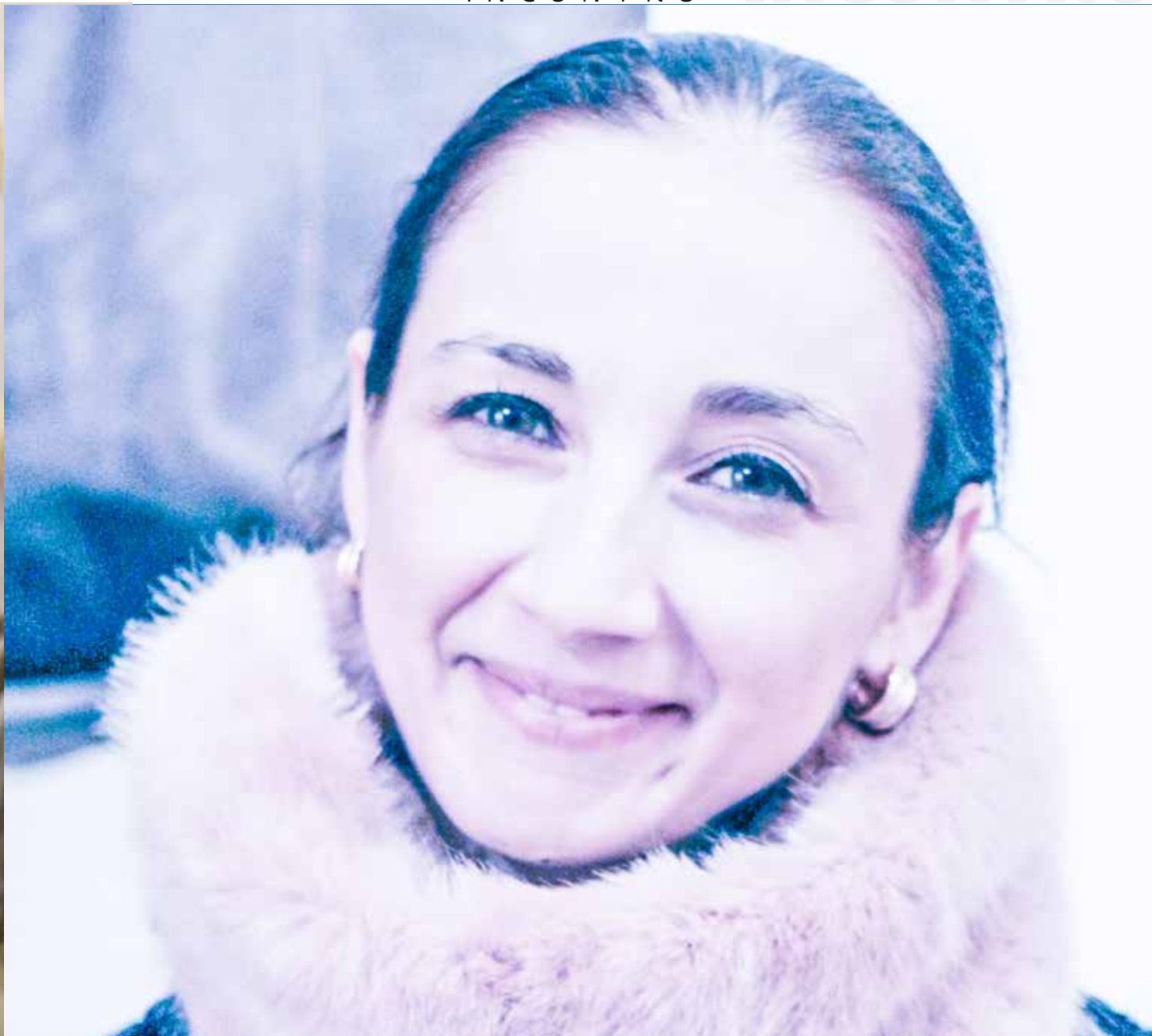
Lorenza De Angelis ne prétend pas se substituer à quelque médecin que ce soit. Elle pose sur les maux un regard holistique, sans dissocier le corps de l'esprit, pour améliorer la qualité de vie des patients.

Quête du bien-être associée au rythme de vie moderne? Méfiance grandissante envers la médecine conventionnelle? Les médecines traditionnelles, dites parfois «douces», connaissent un succès grandissant. On les qualifie désormais plus volontiers de «médecines alternatives et complémentaires», (Mac, pour les intimes). Signe que le courant qui tendait à les opposer aux médecines occidentales modernes cède le pas à une approche plus pragmatique visant à les concilier, voire les associer, au bénéfice du patient.

Pour sa part, Lorenza De Angelis associe des pratiques issues des médecines chinoise, indienne et orientale et son histoire a débuté un peu par hasard. Avant d'officialier à Bastia, elle était danseuse professionnelle en Italie. C'est par le biais de cette discipline que s'est fait le premier lien avec l'anatomie. «À l'époque, je dépendais de la fédération italienne de danse. C'est là-bas que j'ai passé notamment mes diplômes de maître de danse et juge de compétition. Cela passait par un apprentissage assez poussé de l'anatomie, de façon à pouvoir connaître son corps pour se soigner lors des compétitions ou bien pour corriger la posture de ses élèves» explique-t-elle. Forte de cette première formation, Lorenza déménage ensuite à Paris et c'est là que la professeure de danse se muera en thérapeute. «Lorsque je suis arrivée à Paris, je me suis rendu compte que les Français ne dansaient pas autant que les Ita-

liens. Ayant la double casquette de danseuse en couple et danseuse orientale, je donnais beaucoup de cours particuliers de danse du ventre. Cette danse a une particularité: elle est basée sur la distanciation des parties du corps. Il faut donc une très bonne connaissance de l'anatomie pour la pratiquer. C'est donc dans le cadre de ces cours que j'ai mis vraiment à profit mes connaissances pour corriger des postures génératrices de maux pour mes élèves. Et ce sont eux qui, petit à petit, m'ont poussée vers la voie thérapeutique. Mais ce n'était absolument pas ma volonté au départ.»

Voilà comment elle emprunta le chemin des médecines traditionnelles. Ses orientations en la matière, Lorenza les doit à des rencontres: «J'ai fait la rencontre de Jean Pélissier maître en médecine chinoise et j'ai décidé avec lui de me spécialiser dans la méthode Yang-sheng, c'est-à-dire la prévention des maladies. Cet apprentissage m'a conduit aussi à me pencher sur une autre pratique similaire qui est la médecine ayurvédique indienne. Mon dernier enseignement, je le dois à mes nombreux voyages au Maroc. C'est là-bas que j'ai appris le massage thérapeutique oriental. C'est une tradition qui repose sur la transmission orale et j'ai eu la très grande chance de rencontrer une femme qui me l'a appris. Ces trois savoir-faire sont liés. Ils sont basés sur le présupposé que nous sommes un ensemble de cellules énergétiques. Cette énergie est en mouvement constant dans notre corps et s'il y a des blocages de cette circulation d'éner-



Photos Mario Patris de Breuil

gie, cela peut entraîner des maux. Toutes ces thérapies utilisent les massages pour remettre en mouvement cette énergie.»

Trois pratiques venant de trois pays différents, donc, mais ayant une vertu commune. Celle de voir l'humain dans son ensemble. «Le but est d'améliorer la qualité de vie de mes patients, physiquement et moralement parlant. C'est un regard holistique des choses, c'est-à-dire l'humain dans son ensemble. On ne dissocie pas le corps de l'esprit, là où la médecine occidentale moderne se veut curative et atomistique: elle dissocie le corps de l'esprit et est là pour vous soigner quand il y a un mal mais ne cherche pas à vous empêcher d'avoir mal. Les trois thérapies que j'utilise visent à aller chercher la cause profonde d'un mal et bien souvent l'origine est psychique».

Lorenza accueille des patients très différents. Les consultations durent environ une heure et c'est le patient qui fixe la fréquence des visites et le déroulé des séances. «Certains ont juste besoin de parler, d'autres d'un massage, l'important est que la personne soit apaisée et laisse aller son énergie». Sylvie consulte régulièrement Lorenza depuis 2 ans et demi: «Je viens une fois tous les quinze jours. Il y a une dimension spéciale, une atmosphère qui se crée, elle sent nos maux et nos émotions. Et au niveau du massage, il y a quelque chose dans ses mains, ça ne s'explique pas» estime-t-elle. Pour Lorenza cette façon d'être avec ses patients est tout à fait normale. «J'ai une relation très forte avec eux, ils

peuvent m'appeler à n'importe quel moment, pas seulement pour des consultations. Je ne pourrais pas avoir le lien classique thérapeute-patient».

Les rencontres avec Lorenza sont aussi, cela dit, une question de feeling. «Je ne soigne pas les bleus physiques mais les bleus de l'âme et pour ce faire, il faut que la personne décide aussi d'aller mieux. Je ne fais qu'aider. Contrairement aux thérapeutes et psychologues classiques, je ne cherche pas à créer un rendez-vous et si je ne ressens pas de feeling avec la personne, je préfère moi-même cesser les contacts, car je ne pourrais pas l'aider. Je ne fais pas de publicité non plus et tous mes patients sont des connaissances d'autres patients. Au départ, je n'acceptais que les femmes puis des hommes sont venus me demander de l'aide et j'ai fini par accepter. Mais je ne masse que les femmes» dit-elle, tout en précisant bien, aussi, qu'elle n'est pas médecin. Et qu'elle est tout à fait consciente que si sa thérapie est là pour aider, certaines douleurs nécessitent l'intervention de la médecine classique. «Je ne fais que ce que je sais faire et ce que j'ai déjà pratiqué sur moi-même ou sur ma propre fille. Le but est de donner des techniques pour aller mieux, pas de mettre la personne en danger.» Fidèle à ses enseignements la danseuse devenue thérapeute s'emploie à faire en sorte que corps et esprit cohabitent ensemble, en synergie. ■

Pierre PASQUALINI

Immortaliser l'héritage des bergers corses

Usi sacri è prufani, paru aux éditions Alain Piazzola, est le premier volume d'une anthologie consacrée aux bergers de Corse.

L'œuvre, le mot n'est nullement usurpé, est colossale.

Son auteur, Pierre-Jean Luccioni, est un incondicional amoureux de la Corse dans ce qu'elle a de plus précieux: sa mémoire collective.



Photo Jacques Paoli

Après la publication de la série *Tempi Fà*, consacrée au patrimoine matériel et immatériel de la Corse, Pierre-Jean Luccioni a entamé la longue et minutieuse préparation d'une anthologie de six ouvrages sur les bergers et l'histoire du pastoralisme. Une collecte débutée il y a plus de cinq ans, au cours de laquelle il a interrogé et enregistré en langue corse 330 bergers, réalisé près de 40 000 photographies. Un travail de sauvegarde des savoirs, des croyances, des vécus, qui lui aura demandé une immense dose de passion à l'ouvrage. Pierre-Jean Luccioni n'en manque pas. C'est même cette passion qui l'a guidé ces deux dernières décennies dans son travail de journaliste et d'enquêteurs de ces «*tempi fà*». Il en parle avec le sentiment du travail qui devait être fait: «*Les bergers ont joué un rôle essentiel dans l'économie insulaire, ils ont transmis des savoirs millénaires, menacés aujourd'hui de disparition. Mon but, dans un premier temps, a été d'aller à la rencontre des derniers bergers pour collecter leurs savoirs, souvent enfouis dans leur mémoire*». Et pour cela, notre enquêteur a employé les grands moyens. «*Pour réactiver la mémoire de ces derniers bergers, j'ai décidé de les transporter dans les bergeries de montagne où ils ont passé de nombreuses années au cours de leurs transhumances. Et cette opération n'a pu se réaliser sans l'utilisation d'un hélicoptère*». Parce que le temps pressait, et que Pierre-Jean Luccioni a pris conscience qu'il s'engageait dans une véritable course contre la montre! Ces promenades en hélicoptère lui auront

fait vivre des moments d'une intense émotion: «*Lorsque vous amenez des hommes et des femmes sur le lieux même où ils ont vécu, des lieux qui leurs sont inaccessibles aujourd'hui et dont le décor a été dégradé, cela procure des émotions intenses... j'ai beaucoup appris de ces moments de partage qui furent de véritables communions. Ces bergers sont âgés et quand ils disparaissent, c'est une partie de la mémoire de la Corse qui s'en va avec eux*».

Usi sacri è prufani est donc le premier volume d'une série consacrée aux bergers corses et confiée aux éditions Alain Piazzola. Les tomes 2 et 3, sous le titre *Capraghji è pecuraghji*, évoqueront les fromages d'une part, les races laitières et la conduite des troupeaux d'autre part. Puis viendront le tome 4, consacré au pastoralisme à travers l'histoire; le tome 5 sur les modes de vie et savoir-faire et les tomes 6 et 7 sur le thème des bergers et leurs territoires.

Collecte du mode de vie, de la toponymie et des routes de transhumance, c'est le monde du pastoralisme en Corse, dans ce qu'il a de plus intime, que Pierre-Jean Luccioni nous donne à découvrir dans cette exceptionnelle série. En cela, son travail est remarquable, et il n'est pas étonnant que Philippe Walter, spécialiste de la mythologie, se soit joint à lui pour l'aider à décrypter l'imaginaire des bergers corses, et à comprendre la complexité des mécanismes de la pensée humaine, en particulier celle des bergers. Ces bergers corses dont, grâce à lui, l'héritage ne sera pas oublié, dans l'indifférence générale. ■ Jacques PAOLI

TRÀ USI SACRI È PRUFANI : U NODU DI SANTA MARIA

Lors des mises à bas des chèvres, la vigilance est de tous les instants. Il arrivait que certaines opérations nécessitant un certain savoir-faire impliquent l'assistance du signadoru qui pratiquait le rituel du nodu di Santa Maria. Témoignage de Ange-Pierre Albertini, berger à Corscia: «Je fais trois ou quatre nœuds spécifiques sur une cordelette que je pose sur le dos de la chèvre qui a des difficultés à mettre bas. Si les nœuds se défont quand je tire sur la cordelette par les deux bouts, le chèvre va mettre bas. Si la corde reste nouée, c'est un mauvais signe...»



AJACCIO**■ AMATERASU**

Jusqu'au 18 mars. Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Orso délaisse un temps ses pinceaux pour créer avec la nature insulaire, n'utilisant que les ressources du lieu où il installe ses sculptures végétales, photographiées ensuite à l'argentine. Installations vidéos et sonores complètent l'exposition.

■ ARMELLE GUISSANI

Jusqu'au 18 février. A Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Armelle Guissani vit et travaille à Olmeta di Tuda. Elle donne une deuxième vie aux objets et vêtements usés en les détournant de façon poétique.

■ COMME UN SEUL HOMME

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Une vidéo dont le texte, à partir de lettres de soldats français, anglais et allemands, est dit par des jeunes d'aujourd'hui, sur les lieux de mémoire de la Grande Guerre. Et des photos de paysages. Hommage aux combattants inconnus signé Denis Darzacq.

■ NAPOLEON, CE HÉROS

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Un parcours ludique et inédit mettant en valeur la richesse des collections du Palais Fesch mais aussi les faits et les personnages marquants de l'épopée napoléonienne et relatifs au mythe du surhomme.

■ MARSEILLE L'HIVER

Du 1^{er} au 4 février, 19h. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Un homme doit donner une conférence. Dont il ignore le sujet. Selon lui, deux hommes et une femme pourraient l'aider. Noël Casale joue en solo avec ce texte qui fait intervenir quatre personnages. Le 4, représentation aux Jardins de L'Empereur.

■ T-REX

Les 2 et 3 février, 21h. L'Aghja.

☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

Un jeune cadre bancaire se voit offrir une promotion et un challenge. Dès lors, un cauchemar de son enfance resurgit, le harcèle. Alexandre Oppecini revisite le thème du monde impitoyable de l'entreprise, abordé ici sous l'angle de la violence primitive.

BASTIA**■ GUARDA FRATELLU**

Jusqu'au 31 janvier. Médiathèque de l'Alb'Oru.

☎ 04 95 47 47 00 & www.guardafratellu.com

Une brève histoire de la Corse, des années 1970 aux années 1990, et des luttes et mouvements qui ont marqué cette période, présentée au travers d'une sélection d'affiches qui témoignent de ces mobilisations.

■ CÉCILE ORSONI

Jusqu'au 17 février. Centre culturel Una Volta.

☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com

Plasticienne et art-thérapeute, Cécile Orsoni a « long-temps cherché le noir le plus profond » et l'a « découvert dans la gravure ». Depuis lors, elle s'adonne, « à cœur joie » aux techniques de l'estampe.

■ BALADE SONORE

Le 1^{er} février, à partir de 14h30. Centre culturel Una Volta.

☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com

Dans le cadre de la Semaine du son, le collectif ArtMouv'/Zone libre invite à parcourir et (re)découvrir l'environnement sonore de Bastia lors de balades gratuites. Inscriptions à Una Volta. Et, du 1^{er} au 3, au centre culturel, Éclats sonores, installation de Tommy Lawson.

■ MY ROCK

Le 2 février, 20h30. Théâtre municipal.

☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica

Nés aux Etats-Unis, au début des années 1950, rock et danse contemporaine ont nourri le chorégraphe Jean-Claude Gallotta. My rock est composé d'une quinzaine de séquences dansées, sur des titres phares de l'histoire du rock, d'Elvis à Nirvana.

**■ LA MUSICA, INSIEME**

Le 3 février, 20h30. Centre culturel Alb'Oru

☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

Une sorte d'autobiographie musicale qui explore le théâtre musical et la performance narrative. L'auteur Erri De Luca compose une mosaïque à partir de souvenirs et de témoignages sonores. Stefano Di Battista et Nicky Nicolai traduisent ses paroles en musique.

■ FESTIVAL DU CINÉMA ITALIEN

Du 4 au 11 février. Théâtre municipal et cinéma Le studio.

☎ www.festivalcineitalien.fr

La manifestation joue la carte de l'éclectisme. Outre les projections de films et documentaires, des conférences de l'association Dante Alighieri, des spectacles de danse et musique, des expositions et des dégustations gastronomiques.

**CORTE****■ L'ARMÉE DES OMBRES**

Jusqu'au 31 mars. Frac Corse. ☎ 04 95 46 22 18

Billet de banque pliés, installations, peintures, vidéo: avec au passage un clin d'œil à Melville, Hakima El Djoudi traite ici de la dépersonnalisation, du pouvoir de l'argent, des guerres qui se livrent désormais sur les places boursières, de la perte de repères et d'identité... et de résistance.

■ SUZANNE, UNE FEMME REMARQUABLE

Le 31 janvier, 18h30. CCU Spazio Natale Luciani.

☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Tout en pliant du linge, Suzanne parle de sa vie, ses luttes, ses engagements. Une pièce construite et interprétée par Laurence Février sur la base d'un entretien avec Francine Demichel, présidente de la fondation de l'Università di Corti.

**■ I CAMPAGNOLI**

Le 2 février, 18h30. CCU Spazio Natale Luciani.

☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Le groupe polyphonique, qui récemment pris part à la création de la pièce de théâtre Maria Gentile, propose un atelier consacré aux polyphonies corses, suivi à 20h30 d'un concert mêlant nouvelles créations et œuvres issues de ses précédents albums.

PORTO-VECCHIO**■ IL ÉTAIT UNE FOIS SERGE REGGIANI**

Le 3 février, 21h. Centre culturel communal.

☎ 04 95 70 99 95 & www.porto-vecchio.fr

Aux côtés d'Henri Olmeta, Eric et Jean-Michel Salvarelli, Antoine Luciani et Ange Bianchini, le chanteur et comédien Thomas Bronzini rend hommage à Serge Reggiani, dans un récit musical mis en scène par Guy Cimino.

■ VOCE VENTU

Le 4 février, 21h. Centre culturel communal.

☎ 04 95 70 09 58 & www.ot-portovecchio.com

Créé en 1995, par un groupe d'amis issus pour la plupart de la « Scola di cantu » de Natale Luciani, le groupe vient de sortir son dernier album, Ci sera sempre un cantu. Organisé par l'associu I Baroni, le concert sera précédé d'une veghja nustrali.

**PROPRIANO****■ MADEMOISELLE PAS ASSEZ**

Le 2 février, 9h et 14h. Théâtre.

☎ 04 95 76 70 00 & theatredepropriano.com

Mademoiselle veut un poutrak ! Elle ne sait pas ce que c'est, mais tous ses amis y jouent. Son obstination va lui jouer des tours, malgré l'aide d'un vieil ange gardien. Spectacle de marionnette par la Cie du Jabron rouge. À partir de 3 ans.

PRUNELLI-DI-FIUM'ORBÙ**■ T-REX**

Le 28 janvier, 20h30. Salle Cardiccia.

☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Un jeune cadre de banque est promu manager de son service, et chargé de la mise en place d'un nouveau logiciel. Mais un monstre de son enfance revient hanter ses nuits. Alexandre Oppecini exploré le côté brutal, sauvage, du monde de l'entreprise.



**AGIR
PLUS**

PASSEZ AU CHAUFFAGE BOIS ET
PROFITEZ D'UNE AIDE
EXCEPTIONNELLE JUSQU'À 1 200€*
JUSQU'AU 5 MARS 2017

Conditions sur corse-energia.fr



*Pour l'achat d'un poêle à bois ou granulés d'une valeur minimale de 2 500€ TTC hors frais de pose et chez les partenaires Agir Plus participants à l'opération.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !
L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.